



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

N° C14_11_2024_14 - Avis sur le projet éolien des Rabaudières (annexes)

Annexe(s) :

- *Délibération conseil municipal Alloinay*
- *Délibération conseil municipal Marcillé*
- *Délibération conseil municipal Fontvivillé*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	16	68	22

Pour : 65	Abstention : 3	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, ARCHAIMBAULT Monique, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, MAUZE Marie-Madeleine, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BALLAND Cyril (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), GIRAULT Anne (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), MORIN Patrick (pouvoir donné à BINET Frédérique), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Marie-Thérèse, DODIN Patrick, FERRÉ Nicolas, GERARD Antoine, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, PICARD Christian, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

Avis sur le projet éolien des Rabaudières (annexes)

Annexe(s) :

- *Délibération conseil municipal Alloinay*
- *Délibération conseil municipal Marcillé*
- *Délibération conseil municipal Fontivillé*

Vu l'article R 181-38 du code de l'environnement,

Vu le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERME EOLIENNE DES RABAUDIÈRES, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant huit éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Alloinay, Fontivillé et Marcillé, se tenant dans ces trois mairies du 30 septembre 2024 au 4 novembre 2024 inclus, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 21 novembre 2024,

Considérant que le projet déposé par Volkswind propose 8 mâts de 4,2 à 5,9 MW chacun,

Considérant que la hauteur maximale des éoliennes en bout de pale s'élève à 200 mètres,

Considérant que seule une des deux zones du projet éolien est située sur la zone ouverte prévue par le guide de l'éolien de la communauté de communes,

Considérant que le projet ne respecte pas les règles élémentaires liées au cumul des effets liés à la création des parcs éoliens. Dans l'aire d'étude éloignée du projet, 18 parcs éoliens en exploitation sont comptés (168 éoliennes en fonctionnement ou autorisées, 22 éoliennes en cours d'instruction) dont 2 parcs autorisés mais en recours (parc du Fourris à Melle et de La Cerisaie à Saint-Romans, Celles-sur-Belle, Périgné),

Considérant l'opposition des 3 communes d'implantation à ce projet,

Le dossier d'enquête publique est disponible grâce au lien suivant : [Enquête publique_Projet éolien des Rabaudières](#)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet éolien des Rabaudières,
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Philippe CACLIN

Fabrice MICHELET